



Le 2 juillet 2009, l'organisation des droits de l'homme Amnistie Internationale (AI) rendait public un rapport d'enquête intitulé *Israel/Gaza: Operation 'Cast Lead': 22 days of death and destruction*. Le rapport accuse l'armée israélienne d'avoir causé la mort de centaines de civils palestiniens non armés et détruit des milliers d'habitations à Gaza lors d'attaques enfreignant gravement les dispositions du droit international humanitaire. Amnistie a également accusé, bien que dans une moindre mesure, le Hamas et d'autres groupes palestiniens de s'être livrés à des actes assimilables à des crimes de guerre. L'organisation a recommandé la tenue d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur la conduite de toutes les parties impliquées dans le conflit.

Qu'est-ce qu'Amnistie Internationale et comment travaille-t-elle?

Créée en 1961 par le Britannique Peter Benenson, AI est un mouvement mondial dont les membres militent en faveur des droits humains. L'organisation compte quelque 2,3 millions de membres et sympathisants dans plus de 150 pays et territoires.¹ Elle est indépendante de tout gouvernement, idéologie politique, intérêt économique et religion. Sa mission consiste à effectuer des recherches et à mener des actions pour prévenir et faire cesser les atteintes graves aux droits humanitaires, civils, politiques, sociaux, culturels et économiques, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le travail d'Amnistie s'appuie sur la recherche minutieuse des faits et sur des normes adoptées par la communauté internationale. Amnistie obtient ses renseignements de diverses sources: missions d'information sur le terrain et rencontres avec des représentants gouvernementaux, témoignages de prisonniers ou de familles de victimes souvent recueillis par des entrevues, rapports de journalistes ou d'autres organisations humanitaires.^{2 3}

Quelles sont les accusations importantes portées contre Israël par Amnistie?

Le rapport sur l'opération israélienne « Plomb durci » est fondé sur des éléments de preuve recueillis par les délégués d'AI, dont un expert militaire, au cours d'une mission de recherches sur le terrain menée en janvier et février 2009. Il expose l'utilisation par Israël d'armes conçues pour les champs de bataille contre une population civile coincée à Gaza, n'ayant aucune possibilité d'échapper aux violences.

Attaques ayant causé la mort de centaines de civils palestiniens. AI note que l'ampleur et l'intensité des attaques d'Israël contre Gaza durant les 22 jours du conflit ont causé plus de morts et de destruction que tout autre offensive israélienne par le passé. Selon les chiffres d'AI, parmi les 1400 Palestiniens tués par les forces israéliennes, au moins 900 étaient des civils non armés qui ne participaient pas au conflit, incluant 300 enfants et 115 femmes.⁴ L'organisation rapporte également que les attaques israéliennes les plus meurtrières ont été celles menées avec des armes de haute précision. Les avions de combat F-16 israéliens ont visé et détruit des centaines de résidences palestiniennes sans avertissement, en toute connaissance de cause, tuant et blessant les habitants, souvent pendant leur sommeil. D'autres victimes étaient assises dans leur cour ou étendaient du linge sur leur terrasse. Des enfants ont été touchés alors qu'ils jouaient dans leur chambre, sur la terrasse de leur maison ou près de chez eux. Les secouristes et les ambulanciers ont été attaqués à plusieurs reprises alors qu'ils tentaient de porter secours aux blessés ou de récupérer les corps des victimes.⁵ Des dizaines de civils ont également été tués par des armes moins précises, notamment des tirs de mortier et des obus au phosphore blanc. D'autres encore, dont des femmes et des enfants, ont été abattus à courte distance alors qu'ils ne posaient pas de menace pour la vie des soldats israéliens.⁶

Sur la base des preuves recueillies durant ses recherches de terrain et des informations tirées de plusieurs sources, y compris celles mises à disposition par les autorités israéliennes, AI conclut que des centaines de civils palestiniens sont morts des suites de pratiques violant gravement le droit internationale humanitaire de la part d'Israël. « La mort d'un si grand nombre de civils, parmi lesquels de nombreux enfants, ne peut pas être qualifiée de simple "dommage collatéral", comme Israël le prétend », a déclaré Donatella Rovera, qui a conduit la mission de recherche à Gaza. « Beaucoup de questions restent en suspens en ce qui concerne ces attaques et le fait qu'elles se soient poursuivies sans relâche malgré le nombre croissant de civils tués »⁷. AI accuse Israël d'avoir manqué à son devoir de prendre toutes les précautions possibles dans le choix de ses méthodes et son arsenal d'attaque afin d'éviter les pertes et dommages chez la population civile. Elle accuse aussi Israël d'avoir mené des attaques gratuites et disproportionnées, d'avoir directement pris les civils et les biens civils pour cible, incluant le personnel médical et ses véhicules.⁸

Attaques des lieux de refuges et obstruction de l'aide humanitaire. Dans son rapport, Amnistie expose comment plus de 1,5 million de Gazaouis furent pris en otage pendant l'opération « Plomb durci », ne pouvant ni quitter le territoire – les frontières étant complètement fermées – ni trouver de refuge sûr. Les attaques israéliennes étaient menées de sorte que les Palestiniens ne se sentent en sécurité nulle part – ni dans les résidences privées ni dans les bâtiments des Nations Unies.⁹ Amnistie n'a trouvé aucune preuve que les militants palestiniens aient fait usage de boucliers humains, comme l'a soutenu Israël, mais accuse cependant ce dernier d'avoir forcé des civils palestiniens, incluant des enfants, à servir de boucliers humains pour le compte de l'armée israélienne.¹⁰ La situation fut exacerbée par l'insuffisance de l'aide humanitaire parvenant dans la bande de Gaza durant l'offensive israélienne en raison du blocus de longue date imposé par Israël. L'armée israélienne entravait aussi l'accès aux soins médicaux en empêchant les ambulanciers et le personnel médical de soigner les blessés et de les transporter à l'hôpital. Devant l'ampleur de ces pratiques, AI soutient qu'il ne peut s'agir que d'une forme de « punition collective » imposée à l'ensemble de la population de Gaza, en contravention flagrante des obligations d'Israël face aux Conventions de Genève.¹¹

Destruction délibérée de la bande de Gaza. L'enquête d'Amnistie montre qu'en plus d'avoir détruit plus de 3 000 résidences et endommagé environ 20 000 autres, les frappes israéliennes ont détruit des centaines de bâtiments publics, commerciaux et industriels, ravagé des élevages et pâturages, ruiné des quartiers entiers de Gaza, aggravant une situation économique déjà catastrophique.¹² Contre toutes dispositions fondamentales du droit international, AI note qu'une grande partie de la destruction engendrée par Israël fut délibérée et le résultat d'attaques gratuites contre les infrastructures civiles ne pouvant être justifiées par des « nécessités militaires ou de sécurité » ou d'attaques à l'aveugle ne faisant pas la distinction entre les objectifs militaires et civils. Encore une fois, ces actions « étaient apparemment tolérées ou même directement sanctionnées par la chaîne de commandement et semblaient, par moment, destinées à collectivement punir les résidents locaux pour les actions des groupes armés ». ¹³ Toutes ces pratiques sont formellement condamnées par le droit international, notamment les attaques délibérées et disproportionnées contre des cibles civiles, l'imposition de punition collective et la destruction de biens non requise par des impératifs militaires. AI note dans son rapport que la définition donnée par l'armée israélienne de « cibles légitimes » et de « proportionnalité » de l'attaque ne concordent pas avec les obligations du droit international.¹⁴

Quelles sont les accusations importantes portées contre le Hamas par Amnistie?

Le rapport d'Amnistie accuse également le Hamas de crimes de guerre en raison des centaines de tirs de roquettes lancés sur des zones civiles du Sud d'Israël ayant causé la mort de 3 civils israéliens. Outre les roquettes Qassam, de fabrication artisanale, les militants palestiniens ont tiré de nombreux missiles Grad de plus longue portée, introduits en contrebande à Gaza depuis l'Égypte par des tunnels. Ces missiles, qui frappaient plus loin sur le territoire israélien, mettaient en danger un plus grand nombre de civils.¹⁵ Bien que moins meurtrières que les attaques israéliennes, « ces frappes utilisant des projectiles non guidés impossibles à diriger contre des cibles précises ont violé le droit international humanitaire et ne sauraient en aucune circonstance être justifiées », a expliqué Donatella Rovera.¹⁶ AI blâme également le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens pour avoir mis en danger des civils palestiniens en effectuant des tirs de roquettes à partir de quartiers résidentiels et en y stockant des armes.¹⁷

¹ Site Web d'Amnistie Internationale.

² *Idem*

³ Pour plus d'informations sur la manière avec laquelle les organisations internationales des droits de l'homme conduisent leurs missions de terrain et déterminent « les faits » liés à un conflit, voir la fiche d'informations no. 68 de CJPME, « *L'autorité des rapports des droits de l'homme sur le Moyen-Orient* », novembre 2009.

⁴ Amnistie Internationale, « *Israel/Gaza: Operation 'Cast Lead': 22 days of death and destruction* », juillet 2009, p. 6.

⁵ *Ibid*, p. 7.

⁶ *Ibid*, p. 1-2.

⁷ Amnistie Internationale. « *L'impunité pour les crimes de guerre commis à Gaza et dans le Sud d'Israël annonce de nouvelles souffrances pour les civils* », 2 juillet 2009.

⁸ Amnistie Internationale, « *Israel/Gaza: Operation 'Cast Lead': 22 days of death and destruction* », juillet 2009, p. 7-8.

⁹ *Ibid*, p. 47.

¹⁰ *Ibid*, p. 48.

¹¹ *Ibid*, p. 51.

¹² *Ibid*, p. 54.

¹³ *Ibid*, p. 2.

¹⁴ *Ibid*, p. 64.

¹⁵ *Ibid*, p. 66-67.

¹⁶ Amnistie Internationale. « *L'impunité pour les crimes de guerre commis à Gaza et dans le Sud d'Israël annonce de nouvelles souffrances pour les civils* », 2 juillet 2009.

¹⁷ Amnistie Internationale, « *Israel/Gaza: Operation 'Cast Lead': 22 days of death and destruction* », juillet 2009, p. 74.